

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'Aviation civile

Entzheim, le 15 septembre 2015

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Nord-Est

Département surveillance et régulation
Division régulation économique et développement durable
Subdivision développement durable
Bureau études éoliennes

Monsieur,

Dans le cadre de votre étude concernant le projet de parc éolien *Maison Dieu* (51), vous souhaitez connaître les servitudes et contraintes relevant de notre domaine de compétence. A ce titre vous nous avez transmis les coordonnées de 20 éoliennes de 130 mètres de hauteur (pale à la verticale).

Implanté à 11.100 mètres à l'est-sud-est du seuil de la piste 28 de l'aérodrome de Châlons-Vatry et à 1.700 mètres de l'axe d'atterrissage, ce projet appelle de ma part les remarques suivantes :

- ✚ L'éolienne E01 est implantée sous la trouée d'atterrissage du plan de servitudes aéronautiques. L'altitude maximale admissible à cet emplacement est de 329 NGF (pale à verticale) ;
- ✚ Les éoliennes A01, W01 et W02 sont implantées en aval du repère d'approche finale. Leur cote sommitale étant incompatible avec l'altitude de sécurité définie pour ce repère, elles recueillent un avis défavorable ;
- ✚ Les éoliennes non désignées ci-dessus sont, quant à elles, limitées à 340 NGF afin d'être compatibles avec l'altitude minimale de secteur des procédures de l'aérodrome.

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Francis Woessner



AN AVEL BRAZ Energies Ltd
The New Boathouse
136 - 142 Bramley Road
London W10 6SR

